

Réhabilitation thermique dans la bâtiment en France

Dans l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique, la France et l'Europe ont décidé de chercher à atteindre la « neutralité carbone » d'ici 2050.

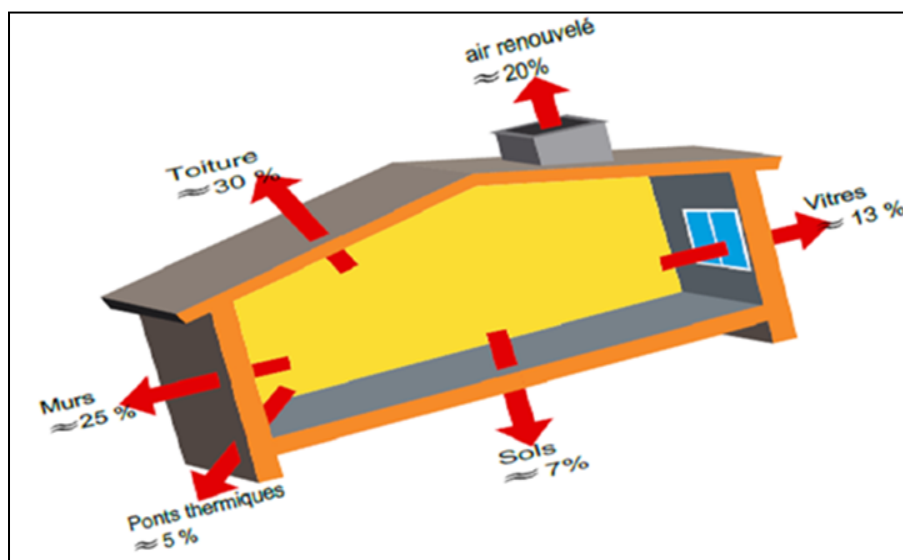
Cette ambition couvre l'ensemble des activités du pays, dont le bâtiment, premier poste des consommations énergétiques en France : 44 % des consommations d'énergie finale dont 2/3 pour le résidentiel et 1/3 pour le tertiaire (commerces, administrations, salles de spectacle, entre autres).

Il est aussi à l'origine de 28 % des gaz à effet de serre (GES) émis en France.

Cette action d'ampleur et de longue haleine, qui participe largement à la lutte prioritaire contre la précarité énergétique, impose :

- De réduire les consommations d'énergie des constructions neuves et existantes,
- De remplacer les sources d'énergie carbonées par des sources décarbonées,

Pour y parvenir, elle nécessite de mettre en place les bons leviers de motivation auprès des propriétaires et des occupants pour qu'ils engagent, avec l'aide de l'Etat, un investissement de 20 à 30 milliards d'euros par an sans que l'assurance d'un retour raisonnable sur investissement puisse être démontré dans nombre de cas.



Déperditions thermiques dans les habitations domestiques

Pour en savoir plus :



lien vers la fiche argumentaire :

https://www.energethique.com/file/ARCEA/Argumentaire/Fiche_AB_04_Energie_et_batiment.pdf